

DEC161461DAI

**Décision portant nomination de M. Philippe Richetti aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création et organisation de la direction de l'audit interne ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Philippe Richetti, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction de l'audit interne (DAI) du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec la directrice de l'audit interne, qui valide les travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Richetti demeure affecté au Centre de recherche Paul Pascal (UPR8641).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2017, M. Philippe Richetti percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs